Phone: 519.900.2939
Fax: 519.744.0900
www.carekw.ca
148 Manitou Drive, Kitchener, ON, N2C 1L3

Vendor Agreement

1er février 2025

1.0 Portée

a) Le Fournisseur accepte de fournir à CareKW des biens et/ou services prédéterminés.
b) CareKW accepte d'effectuer le paiement au fournisseur pour les biens et/ou services convenus.

2.0 Responsabilités du Fournisseur

a) Assurance qualité : Le Fournisseur s'engage à fournir des biens/services conformes ou supérieurs aux normes de qualité définies dans les spécifications fournies par CareKW. Le Fournisseur doit s'assurer que tous les produits/services sont exempts de défauts et conformes aux normes et réglementations applicables de l'industrie.

b) Services d'assistance : Le Fournisseur doit fournir un support client et une assistance technique adéquats afin d'assurer l'utilisation et l'entretien appropriés des biens/services. Cela inclut répondre aux demandes, la résolution de problèmes et offrir de la formations si nécessaire.

c) Garantie : Le Fournisseur doit fournir une garantie contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période d'au moins 90 jours à compter de la date de livraison. Pendant cette période, le Fournisseur doit, sans frais supplémentaires pour CareKW, réparer ou remplacer tout article ou composant défectueux en raison d'un défauts matériel ou un vice de fabrication. Cette garantie ne couvre pas les défauts résultant d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou de modifications non autorisées par CareKW.

d) Autorisation : Le Fournisseur est responsable de s'assurer que les biens/services sont commandés par des personnes ou groupes autorisés de CareKW. CareKW n'est pas responsable des biens/services commandés par des personnes ou groupes non autorisés de CareKW.

e) Facturation : Le Fournisseur dispose de 90 jours pour soumettre des factures ou des demandes de paiement. Toute facture de plus de 90 jours peut être jugée non payable à la discrétion de CareKW.

f) Déclaration de divulgation : Le Fournisseur accepte de fournir l'information sur le pays d'origine dans un. Cela inclut, sans s'y limiter, les pays dans lesquels le fournisseur et les parties associées opèrent ainsi que l'origine des produits et services fabriqués.

3.0 Prix et paiements

a) Tarification : Les prix des biens/services seront ceux spécifiés dans les bons de commande et/ou les listes de prix convenus par les Parties.

b) Modalités de paiement : Les paiements seront effectués par CareKW selon les modalités et délais stipulés dans la facture ou tel que convenu par écrit.

4.0 Livraison

a) Calendrier de livraison : Le Fournisseur s'engage à livrer les biens/services selon le calendrier de livraison spécifié dans les bons de commande. Tout retard de livraison doit être signalé rapidement à CareKW.

b) Lieu de livraison : Les biens doivent être livrés à l'adresse suivante : 148 Manitou Drive, Kitchener, ON, N2C 1L3. Toute modification à l'adresse de livraison doit être convenue par écrit.

c) Frais de livraison : Tous les frais de livraison, y compris, mais sans s'y limiter, l'expédition, la manutention et l'assurance, doivent être précisés dans chaque bon de commande.

d) Risque de perte: Le titre **de prop riété** et le risque de perte ou de dommage aux biens restent avec le Fournisseur jusqu'à ce que les biens soient livrés et acceptés par l'Acheteur à l'emplacement de livraison spécifié.

Phone: 519.900.2939
Fax: 519.744.0900
www.carekw.ca
148 Manitou Drive, Kitchener, ON, N2C 1L3

Vendor Agreement

5.0 Conformité

a) Conformité générale : Le Fournisseur s'engage à respecter toutes les lois, réglementations et normes de l'industrie applicables à l'exécution de ses obligations en vertu du présent Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les lois relatives au travail, à la santé et à la sécurité, à la protection de l'environnement et à la confidentialité des données.

b) Licences et permis : Le Fournisseur doit obtenir et maintenir toutes les licences, permis et approbations nécessaires à la **livraison** des biens ou services spécifiés dans le présent Contrat. L'Acheteur se réserve le droit de demander à tout moment la preuve de ces licences ou permis.

6.0 Informations confidentielles

Le Fournisseur accepte de garder confidentielles toutes les informations non publiques ou exclusives reçues de CareKW.

7.0 Protection de la vie privée

Le Fournisseur et CareKW reconnaissent que la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (Ontario) ("FIPPA") s'applique et gouverne certaines informations.

8.0 Résiliation

CareKW se réserve le droit de résilier immédiatement l'accord si le Fournisseur ne respecte pas ses obligations. Les montants prépayés pour des services non rendus seront remboursés devront être remboursés.

9.0 Publicité

Le Fournisseur s'engage à ne pas faire référence à CareKW dans toute publicité sans consentement écrit préalable.

10.0 Droit applicable

Le présent Accord est régi par les lois de l'Ontario.

11.0 Indemnisation

Le Fournisseur accepte d'être responsable de ses propres actions et d'indemniser CareKW en cas de violation du présent Accord.

12.0 Acceptation

L'acceptation des paiements ou l'accord verbal/écrit implique l'acceptation des conditions.

13.0 Modifications des conditions

CareKW se réserve le droit de modifier les termes de l'accord à sa discrétion.